

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 515 950

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 82 02826**

(54) Dispositif pour rideau avec fermeture adhésive.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 H 13/00.

(22) Date de dépôt..... 8 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : CH, 6 novembre 1981, n° 7121/81-4.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 19 du 13-5-1983.

(71) Déposant : Société dite : K. BRATSCHI, SILENT GLISS. — CH.

(72) Invention de : Werner Flückiger et Hans Grützner.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jean Lemoine,
12, bd de la Liberté, 59800 Lille.

L'invention concerne un dispositif pour rideau dans lequel le rideau est fixé de façon détachable sur un rail en métal léger au moyen d'une fermeture adhésive, un ruban de la fermeture adhésive étant relié au bord supérieur du rideau et l'autre ruban étant relié au rail.

Les dispositifs de rideau plan présentent un certain nombre de chariots de traction, se déplaçant dans une tringle ou un profilé à rideau à plusieurs canaux sur lesquels chariots sont fixées les bandes de rideau non pliées. La fixation se fait au moyen d'une fermeture adhésive constituée d'un ruban de crêpe et d'un contre-ruban, le ruban de crêpe étant cousu par sa face arrière sur la bande de rideau, à fleur du bord supérieur. Le contre-ruban est collé sur un rail plat en matière plastique, qui est fixé de son côté sur le chariot de traction. L'adhérence de la colle n'est toutefois pas garantie sans problème et les profilés en matière plastique ont aussi tendance à se courber.

On a déjà utilisé aussi des rails en métal léger, sur lesquels étaient fixés les contre-rubans auto-adhésifs. Même pour une surface complètement propre et sans graisse, il s'est avéré que l'adhérence était insuffisante. En particulier pour des températures assez élevées, par exemple quand le rail est disposé au-dessus d'un appareil de chauffage, la colle a tendance à "couler", de sorte que le ruban se détache. Les colles sont, en partie, également sensibles à l'humidité, et en particulier leur tenue dans le temps est complètement insatisfaisante.

Des problèmes analogues ont aussi été constatés avec des dispositifs de rideau fixés, car ici également....

les rideaux sont fixés sur les profilés de rideau au moyen de colles.

Le problème de l'invention c'est d'établir un assemblage de la fermeture adhésive avec le rail en métal léger, dans lequel les inconvénients mentionnés ci-dessus soient évités. La solution de ce problème est apportée suivant l'invention par le fait que le rail présente des languettes latérales qui entourent les bords longitudinaux du ruban qui lui est associé et les pressent, en formant pince, contre la surface du rail.

Des exemples de réalisation de l'invention sont expliqués de plus près, ci-après, à l'aide des dessins. On y représente :

A la figure 1, une vue en perspective d'un rail à plusieurs canaux et des chariots de traction dans un dispositif de rideau plan.

A la figure 2, la fixation d'une bande de rideau sur un chariot de traction.

Aux figures 3 et 4, des coupes transversales à travers un profilé de chariot de traction, avant et après la fixation du ruban de fermeture adhésive.

Aux figures 5 et 6, la fixation d'un rail en métal léger sur un dispositif porteur.

A la figure 7, une vue en perspective d'un dispositif de rideau à relevage, où on a représenté la fixation du rideau sur le profilé de rideau.

A la figure 8, en perspective, le rideau relevé du dispositif suivant la figure 7, et

à la figure 9, une coupe transversale à travers le profilé de rideau du dispositif de rideau à relevage

5 suivant la figure 7.

Le dispositif de rideau plan à trois pistes représenté dans les figures 1 et 2 présente un profilé de rideau à plusieurs canaux (1), monté sur le plafond, 5 dans lequel sont logés trois chariots de traction (2). Les chariots de traction (2) sont déplacés dans le rail au moyen du lanceur (3), les chariots étant équipés, de manière connue, de butées (4) et d'ergots d'entraînement (5).

Chaque chariot (2) est équipé, sur la face 10 visible, du contre-ruban (6) d'une fermeture adhésive. Le ruban de crêpe adhésif (8) est, de son côté, cousu sur le revers de la bande de rideau (7), à fleur de l'arête supérieure.

En pressant et en frottant, les bandes de rideau 15 (7) sont dès lors fixées sur le chariot (2). Pour rendre bien plane la bande de rideau (7) on introduit dans l'ourlet (9) une latte pesante (10).

Pour assurer l'adhérence parfaite du contre-ruban (6) sur le profilé de chariot (2), ce dernier est pourvu 20 de deux languettes formant pince (11) s'écartant de ses bords, qui sont pressées sur les bords longitudinaux du ruban (6) et maintiennent celui-ci, sans qu'il y ait possibilité de le détacher (figures 3, 4).

Le chariot est constitué, de façon appropriée, 25 d'un rail d'aluminium (22), plan, qui est fixé sur des éléments de maintien (23) pouvant se fermer à ressort, qui peuvent être assujettis éventuellement par des vis (24).

La fabrication du rail avec le contre-ruban se fait, de façon appropriée, à la machine, le ruban (6) 30 étant introduit entre les languettes (11) et celles-ci

étant alors rabattues sous pression. Il serait possible également de coller, en plus, le ruban (6) sur le rail ; un ruban (6) autocollant serait particulièrement approprié.

5 Pour le ruban à relever suivant les figures 7 et 8, la fixation du rideau (13) sur le profilé de rideau (14) se fait de manière analogue, le ruban de crêpe (8) étant, ici aussi, appliqué sur le rideau (13) et le contre-ruban (6) sur le rail (14).

10 Un système de manoeuvre simple, avec une boucle de manoeuvre (15), un mécanisme d'entraînement (16), un arbre d'entraînement (17) et un tambour d'enroulement (18) de la cordelette (19) permet une manoeuvre sans problème du rideau à relevage. Au moyen des cordelettes (19) fixées 15 sur le rideau et guidées dans plusieurs oeillets (20), on peut rassembler et relever le rideau en un paquet (21), tel qu'on le représente à la figure 8.

Suivant la figure 9, le profilé de rideau (14) présente, ici aussi, sur la face visible, deux languettes 20 formant pince (11), au moyen desquelles le contre-ruban de la fermeture adhésive est maintenu sans qu'il puisse être déplacé.

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour rideau dans lequel le rideau est fixé de façon détachable sur un rail en métal léger au moyen d'une fermeture adhésive, un ruban de la fermeture adhésive étant relié au bord supérieur du rideau et l'autre ruban étant relié au rail, caractérisé en ce que le rail (14), (22) présente des languettes latérales (11) qui entourent les bords longitudinaux du ruban (6) qui lui est associé et les pressent, en formant pince, contre la surface du rail.

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le ruban (6) associé au rail est collé sur le rail (14), (22).

3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est un dispositif de rideau à relevage, et que le rail (14) est le profilé de rideau.

4. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est un dispositif de rideau plan, et que le rail (22) est conçu comme un chariot de traction (2) ou est monté sur un tel chariot.

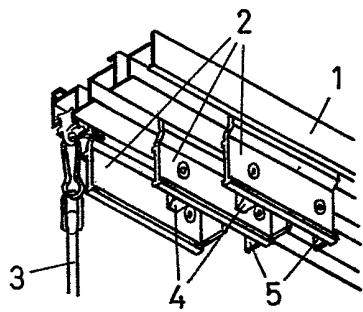
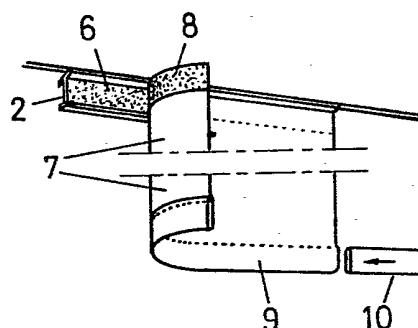
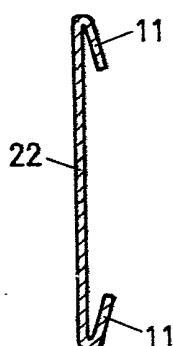
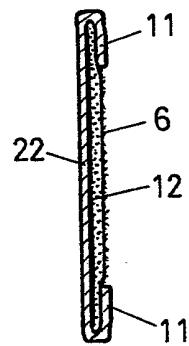
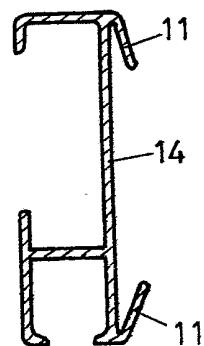
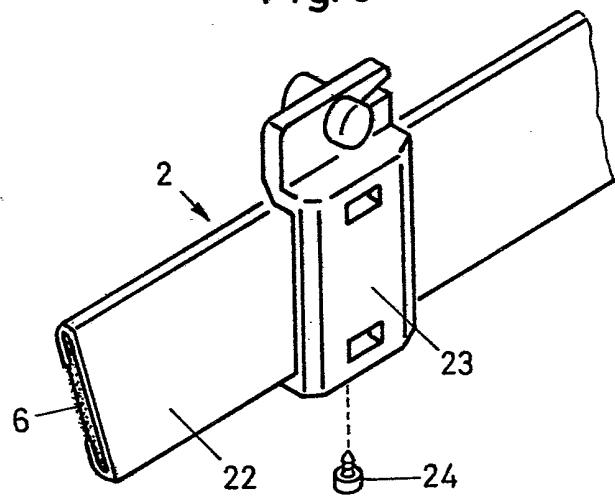
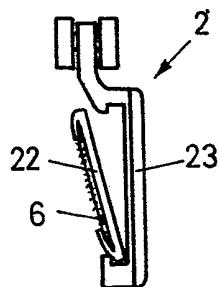
Fig. 1**Fig. 2****Fig. 3****Fig. 4****Fig. 9****Fig. 5**

Fig. 7

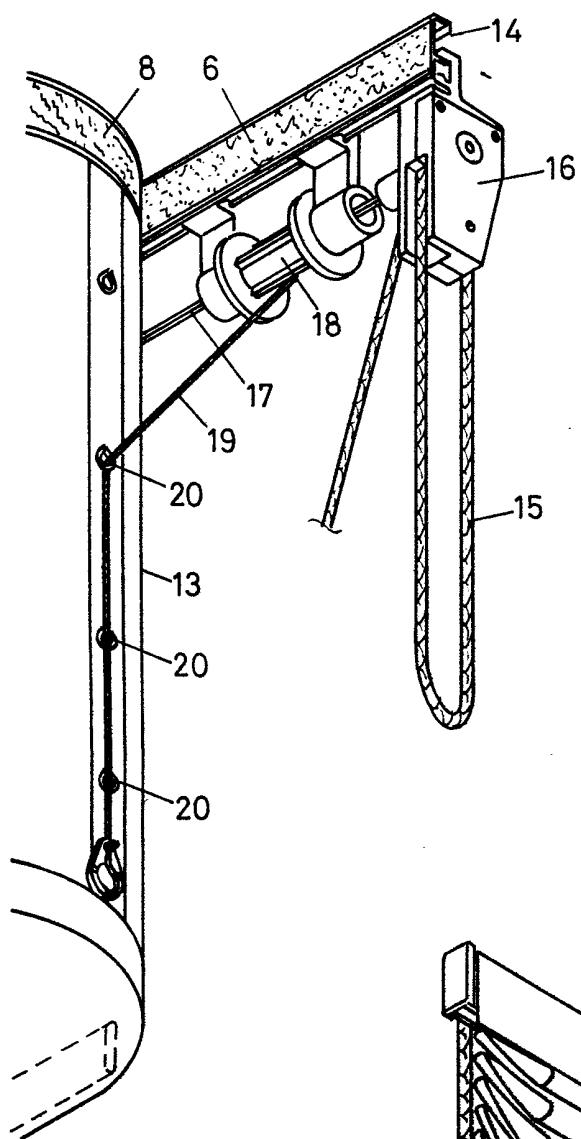


Fig. 8

